

Rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023

Ce rapport est présenté conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*. Qui mentionne que la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant lors d'une séance ordinaire du conseil tenu en juin.

Lors de la séance du conseil du 7 mai 2024, la trésorière de la ville de Saguenay a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel. L'auditeur indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton, a émis un rapport avec réserves et, à l'exception de ces réserves, les états financiers de la ville sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'excédent de fonctionnements pour l'année 2023 est de 18 616 950 \$ soit 4.7 % du budget 2023, et ce, incluant le coût des mesures temporaires relatives aux traitements des PFAS à l'arrondissement de La Baie pour un montant de 1 778 015 \$ dont 1 722 355 \$ représente la part de Ville de Saguenay. Les dépenses à venir seront assumées à 100 % par le Gouvernement fédéral conformément à l'entente de signature en mars dernier pour mettre en place des pistes de solutions permanentes en lien avec la problématique.

Dans un objectif de saine gestion des deniers publics, Ville de Saguenay est maintenant doté de réserves financières de 20 321 889 \$ à la clôture de nos états financiers en 2023. Les réserves financières sont nécessaires. En effet, un montant de 1 550 000 \$ a pu être utilisé rapidement pour le financement des travaux d'urgence d'infrastructures dus aux pluies abondantes en septembre 2023.

L'endettement net hausse de 31,8 millions \$, une augmentation de 5,95 %, mais nous pouvons affirmer qu'il s'agit de « bonne dette » relative à l'acquisition d'immobilisations pour la Ville. Je veux souligner la discipline des élus par rapport au respect des politiques de gestion de la dette et des surplus et des réserves par la mise en place de mesures qui améliorent le portrait financier de la Ville.

En terminant, je tiens à souligner que les décisions et les orientations prises par le conseil de ville de Saguenay sont guidées par une utilisation optimale des deniers publics et dans un objectif de pérennité financière pour nos citoyens et citoyennes de Saguenay.